

L'ADHESION AU GDS 72 PETITS RUMINANTS



Qu'est ce que le GDS ?



Le GDS est l'organisme sanitaire référent de votre élevage. Appui et conseil sanitaire personnalisé, il est le délégataire de l'Etat dans la gestion de votre prophylaxie

Quel est le coût de l'adhésion



Cotisation Statutaire
(par Elevage)

10€



Cotisation statutaire
(par animal)

0.42€ (0 à 100 reproducteurs)
puis 0.30€ (au delà de 100
reproducteurs)



Fonds de recherche
GDS France
(par animal)

0.01€



FMSE
(par animal)

0.02€

Pourquoi adhérer?

Par exemple :
J'ai 123 reproducteurs
Ma cotisation statutaire =
100x0.42€ + 23x0.30€

- Prophylaxie → Prise en charge de 0.96€ / analyse
- Avortements, Aide au diagnostic et Aide contrôle à l'introduction
↓
Prise en charge de 50% des analyses **
- Plan Paratuberculose → Prise en charge 1.50€ par jeune vacciné
→ 50% des analyses PCR environnement/fèces
- Autopsie → Prise en charge d'un forfait de 10€ par autopsie



**dans la limite de 2x la
cotisation annuelle et au
maximum 1 fois sur 3 ans



PLUS DE RENSEIGNEMENTS
SUR : WWW.GDS72.FR